Charte éthique et déontologique de nos bilans de compétences

Cette charte éthique et déontologique établit nos valeurs et obligations auprès de nos bénéficiaires et fixe nos normes minimales de déontologie, de pratiques et de performances professionnelles.

1/ Principes généraux sur la démarche du bilan de compétences

La démarche du bilan de compétences est une démarche dans laquelle nous nous engageons avec respect, honnêteté, neutralité et respect de la confidentialité (articles 226-13 et 226-14 du code pénal).

Les professionnels s'engagent à mettre tout en œuvre dans le traitement rapide des demandes de personnes désireuses de s'informer sur le bilan de compétences.

La démarche du bilan doit comprendre les 3 phases prévues par les textes législatifs et réglementaires (art. R-6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018).

Le bilan de compétences doit être une prestation personnalisée dont l'approche se fait en fonction du besoin de la personne tant dans la durée que dans le choix des outils et méthodologies utilisés.

Nous nous engageons à recourir à des méthodes et techniques fiables ou reconnues par la communauté professionnelle, mises en œuvre par des professionnels qualifiés dont les compétences peuvent être justifiées.

One RH respecte le consentement du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles.

La nature et la teneur des investigations menées doivent avoir un lien direct avec l'objet du bilan de compétences du bénéficiaire.

En outre, le bilan proposé doit :

- Permettre au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès, que ces projets comportent ou non une dimension formation ;
- Engager le bénéficiaire dans la démarche et le conduire à être acteur de son bilan ;
- Se concrétiser par la remise d'un document de synthèse confidentiel ;
- Se conclure pour une évaluation de la qualité de la prestation avec le bénéficiaire ;

2/ Nos consultants s'engagent à :

Compétences professionnelles

- Répondre aux besoins du bénéficiaire par un niveau d'expertise et de connaissance en lien avec la prestation demandée ;
- Faire évoluer leur pratique grâce à des actions de formation ;
- Requérir la présence d'un psychologue ou de toute personne dûment habilitée si des outils/méthodes relevant de ce champ disciplinaire sont utilisés en cours de bilan ;

Le contexte et les limites

- Créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire ;
- Favoriser le lien avec d'autres professionnels dans l'hypothèse où les compétences professionnelles de l'accompagnant ne seraient plus en adéquation avec la demande du bénéficiaire ;

Intégrité

- Garantir la confidentialité et ne divulguer aucune information, sauf accord écrit avec le bénéficiaire ;
- Respecter la personnalité de chacun et s'interdire toute forme de discrimination ;
- Ne pas outrepasser leur rôle et se garder de toute dérive d'ordre psychologique ou à prétention thérapeutique ;
- Agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire ;

3/ Démarche qualité

One RH est certifié Qualiopi pour la qualité de ses formations et de ses bilans de compétences. A cet effet, des enquêtes de satisfaction vous seront adressées pour nous permettre d'améliorer continuellement nos pratiques.

Signature du bénéficiaire